

COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS



Greffé municipal

Rue du Village 22

1273 Arzier-Le Muids

Tél. : 022 366 87 87

E-mail : commune@arzier.ch

DOSSIER OFFICIEL DE CANDIDATURE POUR L'ELECTION À LA MUNICIPALITE SELON LE SYSTEME MAJORITAIRE DU 29 MARS 2026 (2^{ème} tour)

A déposer, au complet, à l'adresse ci-dessus au plus tard le mardi 10 mars 2026 à 12 heures précises (dernier délai). L'envoi par la poste, par fax ou par courriel n'est pas admis.

Dénomination de la liste (obligatoire) :

Appellation du parti ou du groupement qui dépose la liste (si existant) :

Personne mandataire : Mme/M.

(à défaut, le 1^{er} signataire sera
considéré comme personne mandataire)

Adresse complète:

Téléphone fixe : Tél. portable :

Courriel :

Personne suppléante : Mme/M. :

(à défaut, le 2^e signataire sera
considéré comme personne suppléante)

Adresse complète:

Téléphone fixe : Tél. portable :

Courriel :

ANNEXES

1. Personnes candidates
2. Signataires (min. 3 par dossier de candidature)

RESERVE AU GREFFE MUNICIPAL

RECEPTION :

Date :

Heure :

Visa :

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....

COMMUNE ARZIER-LE MUIDS



DENOMINATION DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Sexe (F / M)	Date de naissance	Commune(s) / Pays d'origine	Descriptif (max. 80 caractères)	Domicile (adresse complète)	Signature	Contrôle (laisser en blanc)
	(Nom + Prénom = max. 40 caractères)								
1									
2									
3									
4									
5									

- Le nombre de sièges à pourvoir au 2^{ème} tour est de ... (à compléter par le greffe après les résultats du 1^{er} tour). Une liste peut comporter un nombre de personnes candidates inférieur, égal ou supérieur à ce nombre.
- La signature d'une personne candidate peut être remplacée par celle d'une personne mandataire au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- Le nom d'une personne candidate ne peut figurer qu'une fois sur la liste (pas de cumul imprimé).
- Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature une fois le dossier déposé au greffe.
- Une fois le dossier déposé au greffe, la liste ne peut plus être modifiée **que sur réquisition du président du bureau électoral communal dans les cas prévus par la loi**, après le délai de candidature.
- **Sauf instructions contraires écrites, la présente liste de personnes candidates fera office de référence pour l'impression du bulletin électoral officiel par la commune, en particulier pour l'ordre de présentation des personnes candidates.**

COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS



DENOMINATION DE LA LISTE : _____

N°	Nom(s)	Prénom(s)	Année de naissance	Domicile <i>(adresse complète)</i>	Signature	Contrôle <i>(laisser en blanc)</i>
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						

- Chaque dossier de candidature doit être appuyé par **au moins trois** membres du corps électoral de la commune. Il n'y a pas de limite supérieure.
- Nul ne peut parrainer plus d'un dossier de candidature pour une même élection.
- Une personne candidate peut parrainer son propre dossier de candidature.
- Nul ne peut retirer sa signature une fois le dossier déposé au greffe.
- Les noms des signataires peuvent être consultés au greffe municipal.



Élection communale à la Municipalité d'Arzier-Le Muids Législature 2026-2031

Nom	
Prénom	
Autre prénom, surnom, diminutif	
Date de naissance	
Commune / Pays d'origine	
Profession	
Domicile (adresse complète)	
Code postal	
Localité	
No téléphone privé / portable	 /
Adresse courriel privée	

La personne soussignée se présente à l'élection communale à la Municipalité d'Arzier-Le Muids pour la législature 2026-2031 et prend acte des points suivants :

- les informations ci-dessus, à l'exception de l'adresse postale, peuvent être transmises à la Presse ;
- l'administration communale aura accès aux données indiquées sur cette fiche et s'engage à ne les utiliser qu'en cas d'élection ;
- seuls le nom, prénom, surnom / diminutif, profession, année de naissance, mention si Conseiller-ère communal-e ou Municipal-e sortant-e, figureront sur le bulletin officiel ;
- l'ordre d'inscription sur le bulletin de vote sera celui de la liste de candidature ;
- le mandataire de la liste est le point de contact pour l'administration communale.

Arzier-Le Muids, le :

Signature du candidat :

.....

.....

**Date limite pour remettre vos candidatures : mardi 10 mars 2026 à 12 h 00 au plus tard
au Greffe municipal.**